



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège - division Namur

Réservé
au
Moniteur
belge



26000576

19 DEC. 2025

Greffe

N° d'entreprise : **0541 505 963**

Nom

(en entier) : **Conférence permanente des intercommunales wallonnes
de gestion des déchets**

(en abrégé) : **Copidec**

Forme légale : **Société coopérative**

Adresse complète du siège : **Route de la Lache 4 - 5150 Floreffe**

Objet de l'acte : **Renouvellement des mandats**

1. Renouvellement du Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale ordinaire en date du 19 juin 2025

Vu les statuts,

Vu le pacte d'associés,

Considérant qu'il convient de renouveler les administrateurs dont le mandat a pris fin,

Considérant que les Associés ont indiqué les noms des personnes par lesquelles ils entendent se faire représenter dans ce nouveau Conseil d'Administration,

L'Assemblée Générale décide de désigner comme Administrateur les personnes suivantes :

Sur proposition de BEP Environnement :

•Véronique ARNOULD

•Gaëtan DUFEY

Sur proposition de IDELUX Environnement :

•Bertrand LEJEUNE

•Pierre COLLIGNON

Sur proposition de INBW :

•Nathalie VIATOUR

• Laurent MAFA

Sur proposition de TIBI :

•Philippe TELLER

•Grégory SOUVEREYNS

Sur proposition de HYGEA

•Jacques DE MOORTELE

•Stéphane LEROY

Sur proposition de INTRADEL

•Marie-Christine NOSSENT

•Patrice DECELLE

Sur proposition de IPALLE

•Laurent DUPONT

•Vincent VAN LEYNSEELE

2. Confirmation de la désignation des membres du Bureau par le Conseil d'Administration en date du 19 juin 2024

Vu les statuts de la société,

Vu le pacte d'associés,

Vu la décision du Conseil d'administration en date du 19 juin 2024,

L'Assemblée Générale confirme la désignation du Bureau exécutif comme suit :

•Patrice Decelle, vice-président ;

•Laurent Dupont, président

•Philippe Teller, vice-président

Fait à Floreffe le 20 juin 2025,

Laurent Dupont, Président de Copidec

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/01/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)